



**Dénomination de la liste des candidat(e)s :** .....

La dénomination de la liste doit être indiquée en toutes lettres et être identique à celle figurant sur la page précédente.

	Nom	Prénom	Adresse électronique	Téléphone portable
Mandataire de la liste :				
Mandataire remplaçant :				

*En l'absence d'indication, le premier signataire est considéré comme mandataire du parti et le suivant comme son remplaçant.*

**Liste des signatures :** La liste de candidat(e)s doit être signée par au moins 10 citoyens habiles à voter dans le district. Chaque signataire doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénom, profession, date de naissance, domicile et signature (art. 142 al. 1 LcDP).

	Nom	Prénom	Profession	Date de naissance (jour, mois, année)	Domicile (adresse exacte)	Signature
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

*Les listes doivent être déposées, auprès du préfet du district, contre reçu, le lundi 1er octobre 2018 à 12h00 au plus tard. L'envoi des listes par voie postale ou par d'autres moyens (fax, informatique, message électronique, etc.) n'est pas autorisé (art. 138 al. 2 LcDP).*